

La pommette

novembre 2026

LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5 PÉDAGOGIQUE	6
9	10	11	12	13
16 C.É.	17	18	19	20 BULLETINS
23 30	24	25	26	27 PÉDAGOGIQUE

UN MOT DE LA DIRECTION

Mme Cindy Godon

Chers parents,

L'année scolaire est déjà bien amorcée. Dans les prochains jours, vous recevrez une invitation à une rencontre de parents individuelle. Les modalités de fonctionnement ainsi que les plages horaires de la rencontre vous seront transmises par l'enseignant de votre enfant. Votre présence lors de cette rencontre est importante pour le cheminement scolaire de votre enfant.

Je vous souhaite un agréable mois de novembre ainsi que de belles rencontres avec les enseignants!

Cindy Godon, directrice

Dates importantes

5 et 27 nov.	Journées pédagogiques
16 nov.	Conseil d'établissement
20 nov.	Date de parution des bulletins

Retard

Pour tout retard, il est important de se présenter au secrétariat, et de vous assurer que la présence de votre enfant a été prise avant de quitter. Il est à noter qu'un retard est inscrit au dossier dès que l'élève arrive par la porte principale et non par la cour avec le reste des élèves.

Aussi, il n'est pas permis d'accompagner votre enfant jusqu'à sa classe, même pour les élèves du préscolaire. Nous prendrons soins de bien les accompagner au besoin.

La vision : un outil précieux

Les optométristes font des examens visuels couverts entièrement par la RAMQ (sans frais) jusqu'à 18 ans. Les enfants devraient faire un examen visuel, même en absence de symptômes, afin de prévenir les difficultés d'apprentissage liées à la vue. De plus, il existe un programme gouvernemental si jamais votre enfant a besoin de lunettes.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet de la RAMQ en cliquant sur ce lien : RAMQ



Nouveaux documents accessibles

De nouveaux documents ont été déposés sur le site Internet de l'école. Nous vous invitons à les consulter à l'aide des liens suivants :



Procès-verbal

conseil d'établissement
du 8 juin 2026

Ordre du jour

conseil d'établissement
du 19 octobre 2026

Les procès-verbaux ainsi que les ordres du jour se trouveront à ce même endroit. Vous êtes invités à en prendre connaissance à tous les mois si vous désirez savoir ce qui a été abordé lors des rencontres.

Plan de lutte

2026-2027

Programme d'activités

service de garde
2026-2027

Appareils électroniques



Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteurs.

Premier manquement

Confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.

Deuxième manquement

Confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

Accès direct au
code de vie de l'école

Maladies infectieuses

Le temps froid apporte parfois son lot de virus. Nous comptons sur votre collaboration afin de bien respecter les directives de la Santé publique, tel qu'indiqué dans ce schéma. Cela permettra de réduire les contagions et ainsi avoir un milieu sécuritaire.

L'enfant fait-il de la **fièvre*** le matin à la maison ? — **Oui**

Non

L'enfant développe-t-il de la **fièvre*** à l'école ?
OU
L'enfant de moins de 3 mois développe-t-il de la **fièvre*** en milieu de garde ?
OU
Si l'enfant de 3 mois et plus développe de la **fièvre*** en milieu de garde, lui donner, si indiqué, de l'acétaminophène selon le protocole.
Est-ce que la fièvre* est toujours présente 1 heure après ? — **Oui**

Non

L'enfant a-t-il un **état de santé** qui l'empêche de suivre les activités du groupe ? Son état de santé empêche-t-il la personne responsable de s'occuper adéquatement des autres enfants ? — **Oui**

Non

L'enfant a-t-il eu **2 vomissements** ou plus dans les dernières 24 heures ? — **Oui**

Non

L'enfant a-t-il eu des épisodes de **diarrhée** trop abondante pour être contenue dans la couche OU contenant du sang ou du mucus OU l'enfant est-il incontinent (incapable de se rendre à la salle de bain) ? — **Oui**

Non

L'enfant a-t-il des **lésions cutanées avec écoulement purulent (pus)** qui ne peuvent pas être couvertes par un pansement imperméable ? — **Oui**

Non

L'enfant a-t-il reçu une consigne d'un professionnel de la santé d'être exclu temporairement du milieu ? — **Oui**

Non

Il n'est pas nécessaire d'exclure l'enfant.
Surveillez son état de santé et rehaussez les pratiques de base telles que l'hygiène des mains, l'hygiène et l'étiquette respiratoires ainsi que le nettoyage et la désinfection des objets, des surfaces et des locaux.

En aucun temps, cet outil ne doit remplacer une consultation avec un professionnel de la santé et les consignes associées au diagnostic posé.

Exclure l'enfant du milieu.
Il doit rester à la maison.

Le retour sera permis lorsque toutes les conditions suivantes s'appliqueront :

- **Absence de fièvre*.**
- **L'état général de l'enfant** lui permet de participer aux activités du groupe et ne nécessite pas ou très peu de soins supplémentaires.
- **Aucun vomissement** depuis 24 heures.
- **Si épisode de diarrhée :** Les selles sont retenues dans la couche ou l'enfant est continent. Absence de sang et de mucus dans les selles diarrhéiques.
- **Si présence de lésions cutanées purulentes :** Absence d'écoulement ou possibilité de couvrir les lésions avec un pansement imperméable.
- **Si exclu en raison d'une consigne d'un professionnel de la santé :** Retour dans le milieu selon la consigne.

*** Définition de la fièvre :**

Enfant de moins de 3 mois :
- 38,0 °C et plus (rectum)

Enfant de 3 mois et plus :
- 38,5 °C et plus (rectum)
- 38,0 °C et plus (bouche, mais s'applique seulement pour les 5 ans et plus)
- 37,5 °C et plus (aisselle)

La température par le rectum est plus fiable.

Nous prenons la température par les oreilles à l'école. Nous devons donc appliquer les mêmes règles que par la bouche.

Adapté d'une production de la Direction régionale de santé publique de Montréal

L'école du Grand-Pommier se joindra à cette grande mobilisation qu'est La Guignolée des médias, du 16 novembre au 16 décembre 2026.

Chaque geste compte et votre participation peut réellement faire une différence pour les personnes et les familles de notre communauté. Grâce à la solidarité de tous, il est possible de contribuer à soutenir plus de 30 500 personnes chaque mois, dont près de 30 % sont des enfants.

Vous recevrez sous peu une communication contenant les modalités.

La 25e guignolée des médias



Cross-Country de Blainville

édition 2026-2027

Certains élèves ont eu la chance, encore cette année, de se dépasser lors du cross-country de Blainville. Malgré le temps pluvieux, ce fut une magnifique journée!

















Randonnée pédestre

6e année

Les groupes 821, 832 et 833 ont pu profiter des couleurs automnales en effectuant une randonnée de 10 km à Val David, le mercredi 20 octobre dernier..









Lecture partagée

préscolaire 051

Lors de la grande lecture partagée ayant eu lieu le 22 occtobre dernier, les élèves de la classe des grenouilles ont eu la chance de vivre l'expérience de la lecture en forêt.

